

Protocole Sanitaire applicable au Lycée Français de Caracas

Élèves, parents, personnels enseignants ou de vie scolaire – V1 CE 1612

Index

- Introduction cadre d'application
- Modalités possibles de fonctionnement
- Cadre général applicable aux situations (B – C – D)
- Détail des mesures applicables
- Modification des accès à l'établissement
- Plan de communication auprès des élèves et de leur famille
- En cas de Cas de COVID-19 repéré
- Conditions administratives préalables à une reprise
- Annexe A – B – C (modalités maternelle, primaire, secondaire)

Introduction et cadre d'application

Le Lycée Français de Caracas a prévu plusieurs scénarios possibles pour l'année scolaire 2020-2021, compte tenu de la situation sanitaire due à la pandémie COVID-19.

Nos projets intègrent des stratégies pour garantir le modèle éducatif que nous proposons, sur la base des dispositions du Ministère Français de l'Éducation, pour se conformer aux programmes, à la méthodologie et à l'apprentissage pour chaque niveau en fonction des circonstances actuelles.

Seul l'accord des autorités permettra une reprise des cours en présentiel et nous serons heureux alors d'accueillir tous nos élèves.

Quel que soit les modalités de reprise (même les plus limitées), notre préoccupation reste de garantir la santé de l'ensemble de la communauté éducative et de prévenir la propagation des cas, nous proposons ainsi de respecter un certain nombre de prescriptions sanitaires qui font consensus.

Modalités possibles de fonctionnement

Situation A : Cours Virtuels (Semaines radicales)

La totalité des activités scolaires sont réalisées à domicile avec les plateformes déjà connues : ONE, PRONOTE, TEAMS, GO TO MEETING, ZOOM, PADLET

Une réorganisation de l'enseignement à distance est intervenue à la rentrée 2020 afin de permettre de s'inscrire dans une durée longue. Tout au long des semaines, le programme est amélioré en tenant compte des différentes remarques qui peuvent être faites ou par les professeurs ou par les usagers. Les évaluations se font à distance.

Situation B: Cours virtuels avec « groupes de suivi et de conseils » (Semaines flexibles)

La totalité des activités scolaires sont réalisées à domicile avec les plateformes. Si l'organisation de l'emploi du temps le permet, les professeurs ont la possibilité d'organiser des rencontres par petits groupes afin d'organiser un suivi plus précis de leurs élèves en respectant l'emploi du temps de chaque classe. Cette possibilité requiert de suivre un protocole bien particulier pour éviter la présence de trop nombreux élèves dans l'enceinte de l'établissement. La nécessité de réaliser des évaluations en présentiel peut aussi nécessiter la venue d'élèves dans ce cadre.

Situation C: Hybride (alternances semaines radicales et semaines flexibles)

Ce système pourrait permettre à un certain nombre d'élèves d'être à nouveau physiquement présents, mais n'empêchera pas les autres de suivre le même cours en même temps et d'y participer, grâce aux plateformes technologiques de l'école et aux caméras qui devront être installées dans chaque salle de classe.

La présence des élèves pourra être alternée et fonctionner par groupes
Des pauses échelonnées seront organisées pour le nettoyage et la désinfection des espaces.

Situation D: En présentiel

Les élèves et les enseignants se présentent à l'heure indiquée pour les différents niveaux d'enseignement et doivent respecter les dispositions sanitaires établies. Des dispositions sont prises pour éviter tout risque de propagation du virus.

Cadre général applicable aux situations (B – C – D)

La présence d'élève et/ou de parents accompagnant leurs enfants au Lycée Français implique un certain nombre de dispositions pour garantir l'accueil de tous en toute sécurité

- Filtre sanitaire à l'entrée : prise de température, lavage des mains et/ou gel hydro alcoolique
- Port du masque obligatoire à partir de 3 ans et pendant toute la durée de présence dans l'établissement
- Accès limité aux installations de l'école pour les visiteurs et les parents
- Respect de la distanciation physique
- Limite de personnes dans les salles de classe et d'autres espaces clos
- Circulation limitée des élèves pendant les heures de cours
- Protocoles stricts de nettoyage et d'hygiène
- Récréations échelonnées
- Modification des services de la cantine scolaire

Détail des mesures applicables

Éducation :

Conformément aux missions d'un établissement, l'ensemble des mesures applicables doit faire l'objet de pédagogie autour des problématiques sanitaires rencontrées.

Un rappel des gestes barrières sera effectué au début de chaque journée de cours accompagnés de conseils selon l'évolution et les connaissances sur la pandémie de Covid-19

La prise de température et la surveillance d'éventuels symptômes

Les familles et les personnels seront tenus de surveiller la liste des symptômes connus et à s'abstenir de se rendre au lycée si l'un d'entre eux est constaté. Tous seront également invités à prendre leur température chaque matin et à rester à la maison si la température est supérieure ou 37,5 degrés. Des prises de températures seront effectuées à l'entrée des élèves et des personnels.

Le lavage des mains

Les élèves et personnels seront invités à se laver les mains dès l'entrée dans l'établissement et plusieurs fois par jour au sein de l'établissement.

Des points d'eau supplémentaires sont installés avec distributeur de savon et serviettes en papier. Le lavage des mains doit être régulier.

L'équipement des salles et des espaces communs

Chaque salle de classe se verra équipée de gel hydro-alcoolique ainsi que les lieux de passages ou espaces communs fréquentés par les élèves.

Le port du masque

Pour élèves à partir de 3 ans, le port du masque est obligatoire lorsqu'une distanciation physique (un mètre et demi) n'est pas garantie dans les espaces clos et les espaces extérieurs.

Pour les personnels, le port du masque de protection est obligatoire. Les personnels de l'établissement pourront prétendre à deux masques (dits chirurgicaux) par jour. Des stocks seront mis à disposition des personnels auprès du service médical du Lycée Français.

Aération des bâtiments

Une aération constante des lieux accueillant du public est prévue.

Désinfection et nettoyage général des installations et des équipements

- Le sol et les grandes surfaces (tables, bureaux) sont nettoyés avant l'admission quotidienne des élèves
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles de classe, les laboratoires et d'autres espaces communs est également réalisé après chaque récréation. Les personnels pourront être associés à cette désinfection afin qu'elle soit la plus efficace possible.
- Les tables de la cantine sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation, si ce dernier a lieu

Promouvoir la distanciation physique dans la communauté éducative

- La distanciation physique doit être appliquée en permanence, partout et par tous. Il s'agit d'une mesure préventive individuelle efficace contre la propagation du virus.
- Le lycée veille à organiser le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter autant que possible les regroupements et les croisements importants d'élèves.

- Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et / ou de leurs parents.
- Les récréations sont échelonnées.

Modification des services de la cantine scolaire

La cantine scolaire n'est accessible qu'aux élèves du secondaire et seulement s'il n'y a pas possibilité d'un emploi du temps pour une seule demi-journée. Seul le repas du midi est servi, il n'y a pas de possibilité de cafétéria durant la journée.

- La fourniture de repas préparés à l'extérieur est à privilégier dans un premier temps
- Le personnel de la cantine porte des uniformes propres, porte un masque, de la housse de barbe (si nécessaire), des gants et se lave très régulièrement les mains.
- Achat hebdomadaire de fournitures, qui sont désinfectées avant de les mettre dans les réfrigérateurs et les armoires.
- Le personnel de la cantine nettoie constamment les bancs et les espaces de la cantine.
- La distanciation physique doit être respectée lors du passage en caisse et lors des repas : deux élèves par table, en face à face maximum

Modification des accès à l'établissement

Afin de garantir une fluidité à l'entrée et à la sortie des élèves, les entrées et sorties de l'établissement se font dans deux points distincts :

- Pour les élèves de maternelle et de primaire : par l'entrée nord
- Pour les élèves du secondaire : par l'entrée ouest
- Pour les élèves présentant un handicap moteur : par l'entrée nord

Les règles horaires applicables aux entrées et sorties seront un point particulier d'attention pour les familles et les élèves qui se feront refuser l'entrée si les créneaux ne sont pas respectés.

Compte tenu de l'organisation des flux, il ne sera pas possible aux familles ayant des enfants en primaire et en secondaire d'accéder aux mêmes entrées. Les familles devront prendre leur disposition pour assurer une dépose à l'heure de chacun des enfants en anticipant leur arrivée.

Plan de communication auprès des élèves et de leur famille

Le lycée Français établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Tous les membres du personnel sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge, le cas échéant. Cette formation doit être réalisée avant la reprise des cours.

Les parents d'élèves doivent être informés clairement :

- Des conditions de fonctionnement du lycée et de l'évolution des mesures prises
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières pour éviter la propagation du COVID-19
- De leur obligation de surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,5° C)
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un membre du personnel
- De la procédure à suivre lorsqu'un cas d'apparition de symptômes, qu'il s'agisse de leur enfant ou d'un autre élève
- Des moyens de communication avec les services médicaux du lycée
- Des points et horaires d'accueil et de sortie.

Les élèves bénéficient d'une information pratique et en fonction de leur âge sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre de respecter la distanciation, par une pédagogie ou un accompagnement adapté.

En cas de Cas de COVID-19 repéré :

Dans le cas où un élève serait testé positivement au COVID-19 dans une salle de classe, les cours seront suspendus pour ce groupe et pour les personnes avec lesquelles il a été en contact, pendant une semaine. A la suite de cette semaine, si élèves et personnels ne présentent pas de symptômes, ils pourront revenir en classe avec un résultat de test négatif.

Lorsque trois cas ou plus (un foyer d'infection) surviennent dans la même classe, le même groupe, la même section ou le même secteur dans l'établissement, les activités de l'école pourront être à nouveau suspendues pendant une semaine. Le même protocole de reprise explicité ci-dessus sera alors mis en place.

Lorsque l'élève est identifié comme « cas contact » :

- La direction de l'école primaire ou la vie scolaire doivent en être informés
- L'enfant doit rester à la maison, éviter tout contact, consulter un médecin et suivre les recommandations
- L'enfant retourne à l'école dans les 7 jours suivant son dernier contact avec le cas confirmé avec test obligatoire, à condition qu'il ne présente aucun symptôme de COVID-19. Cette période peut être prolongée s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

Lorsque l'élève présente des symptômes à la maison :

- La direction de l'école primaire ou la vie scolaire doivent en être informés
- L'enfant doit rester à la maison, éviter tout contact et consulter un médecin
- Le retour à l'école se fera 7 jours après la disparition des symptômes.

Lorsque l'élève présente des symptômes révélateurs à l'école :

- L'élève est isolé (avec un masque dès l'âge de 3 ans) en présence d'un adulte avec protection,
- Les parents ou tuteurs sont avisés de venir le chercher.
- L'enfant doit rester à la maison, éviter tout contact et consulter un médecin ;
- Le retour à l'école se fera 7 jours après la disparition des symptômes.

Lorsqu'un enfant est testé positif chez lui :

- Les parents doivent en informer l'école ;
- La direction de l'école primaire et la vie scolaire mettent en œuvre une solution de continuité pédagogique
- Le retour à l'école n'est possible que si les parents certifient par écrit qu'ils ont consulté un médecin, lorsque les symptômes disparaissent et que le deuxième test de l'enfant est négatif

Conditions administratives préalable à une reprise (Situation B – C – D)

- Compléter et signer une autorisation parentale
- S'engager à prévenir le lycée immédiatement en cas de symptômes constatés ou de cas contact signalé dans la famille et ne plus scolariser son enfant
- Fournir à son enfant le matériel (masque) nécessaire aux mesures sanitaires mises en œuvre
- Participer activement à la sensibilisation aux mesures prises au sein du Lycée Français de Caracas